

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Municipalité d'East Hereford pour l'année 2021 seront transmis aux membres du conseil municipal à l'assemblée ordinaire du 2^e jour de mai 2021.

DONNÉ à East Hereford ce 21ième jour d'avril 2022

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, résidante à la municipalité d'East Hereford, en la qualité de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Hereford, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1er : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE D'EAST

HEREFORD

2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST

HEREFORD

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21e jour du mois d'avril 2022.

Greffière-trésorière